

FICHE DE COLLECTE

Nous avons accusé réception de votre demande de contrat d'achat H16Bis. Pour être en mesure d'établir votre contrat (ou son avenant de prise d'effet si vous avez opté pour un contrat signé par anticipation), nous vous demandons de compléter cette fiche et de nous la retourner accompagnée des documents à fournir, au plus tard 15 jours avant la prise d'effet souhaitée de votre contrat. Pour tout dossier incomplet, nous vous demandons de joindre aux pièces complémentaires une version actualisée de cette fiche de collecte.

La date de prise d'effet du contrat est la plus tardive des quatre dates suivantes :

- **la date souhaitée de prise d'effet du contrat ;**
- **la date d'envoi de la notification de prise d'effet projetée augmentée de quinze jours ;**
- **la date de rattachement effectif à notre périmètre d'équilibre ;**
- **la date de constat figurant dans l'attestation de conformité.**

N° du contrat d'obligation d'achat¹ :

Raison sociale du producteur :

Nom de l'installation hydraulique :

Date de mise en service du raccordement prévisible :

Numéro de contrat réseau :

IDC (Enedis) ou code EIC (RTE)² :

Nom de l'interlocuteur :

Adresse postale de l'interlocuteur :

Tél de l'interlocuteur :

Mail de l'interlocuteur :

¹ Si connu

² Si connus. Dans le cas contraire, ces informations devront être communiquées ultérieurement et avant la prise d'effet du contrat.

INFORMATIONS RELATIVES A L'INSTALLATION ET AUX CHOIX DU PRODUCTEUR	
Situation administrative ³ :	<input type="checkbox"/> concession – variante 1 des CP <input type="checkbox"/> autorisation (arrêté préfectoral d'autorisation ou arrêté complémentaire, hors droit perpétuel) – variante 2 des CP <input type="checkbox"/> déclaration (récépissé de déclaration) <input type="checkbox"/> droit perpétuel ⁴ (droit fondé en titre ou installation existante avant 1919 de puissance inférieure à 150 kW) – variante 2 des CP <input type="checkbox"/> équipements non soumis à la loi sur l'eau (implantés sur un réseau d'eau potable ou d'eaux usées, implantés sur un réseau privé turbinant des eaux d'exhaure) – variante 3 des CP
Option de fourniture :	<input type="checkbox"/> vente en totalité <input type="checkbox"/> vente en surplus
Nombre de composantes du tarif d'achat :	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2
Déclaration hors période de production :	<input type="checkbox"/> souscription contrat de fourniture <input type="checkbox"/> subvient aux besoins des consommations
TVA :	<input type="checkbox"/> assujetti à la TVA <input type="checkbox"/> franchise de TVA (article 293 B du CGI)
Raccordement de l'installation :	<input type="checkbox"/> réseau public de distribution <input type="checkbox"/> réseau public de transport
DOCUMENT A FOURNIR <u>AVEC LA FICHE DE COLLECTE</u>	
Extrait Kbis (siège social et installation)	<input type="checkbox"/>

³ En cas d'une installation turbinant les débits réservés, indiquer la situation administrative de l'installation principale (concession ou autorisation).

⁴ Le producteur a fourni un arrêté complémentaire, un courrier de l'autorité administrative, ou une attestation sur l'honneur uniquement si l'installation rénovée était déjà en exploitation avant le 1^{er} juillet 2014.

INFORMATIONS A COMMUNIQUER	
Au plus tard 15 jours avant la prise d'effet du contrat	
Date souhaitée de prise d'effet du contrat (par courrier recommandé avec accusé de réception ou par courriel)	<input type="checkbox"/>
DOCUMENT A FOURNIR AVANT LA PRISE D'EFFET DU CONTRAT	
Au moins 15 jours avant la mise en service du raccordement : Accord de rattachement au périmètre d'équilibre (ARPE) (en 2 exemplaires complétés, tamponnés et signés)	<input type="checkbox"/>
Schéma unifilaire⁵ avec l'emplacement des comptages, le numéro de chaque point de comptage (n° IDC) et la formule de calcul de l'énergie achetée	<input type="checkbox"/>
Extrait contrat d'accès au réseau⁶ (1 ^{ère} page, page de signature et page(s) concernant les comptages)	<input type="checkbox"/>
Un RIB	<input type="checkbox"/>
Attestation de conformité⁷ (par courrier recommandé avec accusé de réception ou courriel)	<input type="checkbox"/>

Date :

Cachet de l'entreprise et signature :

⁵ Le rattachement de l'installation au périmètre d'équilibre ne sera pas effectué si nous ne sommes pas en possession du schéma unifilaire.

⁶ Si le contrat d'accès au réseau n'est pas signé lorsque vous nous retournez la fiche collective, vous pourrez nous adresser ce document dès que vous recevrez votre exemplaire signé d'Enedis ou de RTE.

⁷ L'attestation de conformité de l'installation doit être envoyée préalablement à la signature du contrat, ou de son avenant de prise d'effet dans le cadre d'une signature par anticipation, selon l'article R.314-7 du Code de l'Energie.

